



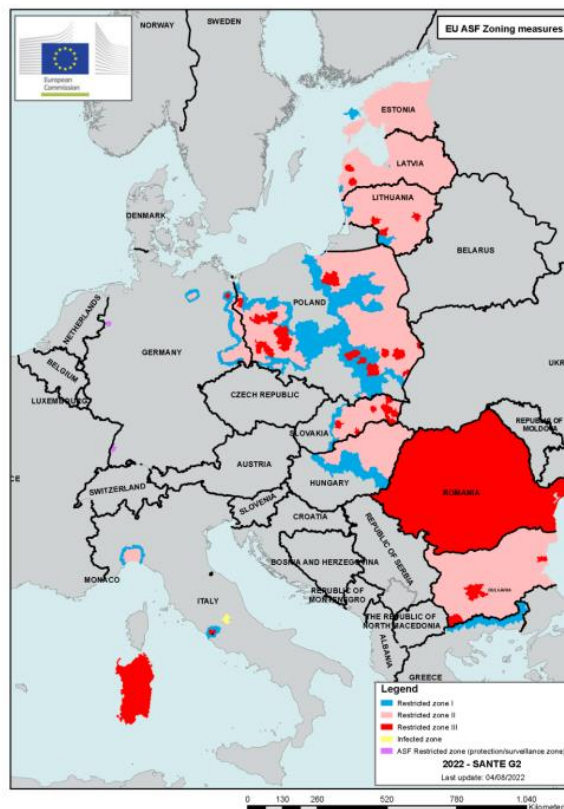
Note technique A TOUTES LES FEDERATIONS

Issy-les-Moulineaux, le 7 septembre 2022

Point de situation sanitaire Peste Porcine Africaine (PPA) en Europe au 19/08/2022

Ces informations sont tirées du Bulletin de Veille sanitaire Internationale de la Plateforme ESA consultable à l'adresse suivante : <https://www.plateforme-esa.fr/page/bulletin-hebdomadaire-de-veille-sanitaire-internationale>

Cette carte présente les zones réglementées vis-à-vis de la PPA en Europe. Un focus sera fait sur la situation en Italie et en Allemagne.



Italie

L'Italie a déclaré un 1^{er} cas de PPA sur un sanglier sauvage le 5 janvier dernier à la frontière entre les régions italiennes Piémont et Ligurie. Depuis, 180 cadavres de sangliers se sont révélés positifs. La plupart des cas sont situés entre deux autoroutes, dont les clôtures ont été renforcées afin de contenir l'infection. Les cas les plus proches sont situés à environ 80 km de la frontière française, et la situation semble stable, avec une extension vers l'Ouest qui reste lente. Il est possible que le climat méditerranéen réduise la persistance du virus dans l'environnement, ce qui expliquerait une propagation plus lente que ce qui était documenté jusqu'à présent.



Note technique A TOUTES LES FEDERATIONS

Issy-les-Moulineaux, le 7 septembre 2022

Depuis le 5 mai, l'infection sévit également dans la région de Rome, avec 46 cas détectés à ce jour sur des sangliers sauvages. Il s'agit d'une zone très urbanisée et où la population de sangliers est très dense. Une zone infectée ainsi qu'une zone de vigilance ont été mise en place autour de ces cas. L'origine de ce nouveau foyer en Italie reste indéterminée mais pourrait être lié à la consommation de produits carnés contaminés en provenance d'Europe de l'Est ou d'Asie.

Dans ces régions, un dépeuplement préventif des élevages a été prévu, ainsi que la formation des chasseurs à la biosécurité dans les zones concernées afin de participer à l'effort de surveillance et à la réduction des populations de sangliers.

Allemagne

Depuis septembre 2020, date d'apparition des premiers cas de PPA en Allemagne, à la frontière polonaise, la maladie a progressé vers l'Ouest à la faveur des déplacements de sangliers, mais aussi par le biais des activités humaines sur des centaines de kilomètres. Le dernier évènement notable est la détection d'un foyer en élevage de porcs plein air situé dans le Land du Bade-Wutenberg, tout proche de la frontière française. Aucun autre foyer n'a été mis en évidence à ce jour dans les élevages alentours, ni dans la population de sanglier sauvages autour de ce foyer, l'hypothèse d'une introduction par le biais de travailleurs saisonniers reste privilégiée.

France

Suite à la détection de ces cas à nos frontières, le niveau de surveillance a été élevé à un niveau 2B dans les départements frontaliers de l'Italie en région PACA (Alpes maritimes, Alpes de Haute Provence et Hautes-Alpes) en janvier 2022 puis dans 14 communes du Bas-Rhin, près de la frontière Allemande en juin 2022. Une surveillance renforcée des mortalités de sangliers a été mise en place, avec la mobilisation des chasseurs et d'autres acteurs (accompagnateurs en montagne...).

Durant la saison de chasse 2021-2022, 65 cadavres de sangliers ont été signalés via le réseau SAGIR, dont 49 analysés. Tous se sont avérés négatifs, la France reste donc indemne de PPA à ce jour.